

Objet: Révision tarifaire 2023 : Crématorium - 2022_045

Séance du mardi 22 novembre 2022

Membres en exercice : 14

Présents : 10

Votants: 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation: 16 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-deux novembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Andre DUJOLS, et du secrétaire de séance Stephanie GAILLARD

Présents : Andre DUJOLS, Bruno FILIOL, Stephanie GAILLARD, Danielle LACOMBE, Thierry RIEU, Stephanie SALIES, Pierre DUPONT, Jordan ANGELVY, Georgette TOUZY, Luc AVELLANEDA

Représentés : Christelle CHAUVET, Jean Christophe GUY
16/11/2022

Absents : Sylvie LACOMBE, Matthieu PIJOUAT

La commune de Saint Cernin a confié la délégation du service public de crémation à la société SNC représentée par Monsieur Denis DABRIGEON. Cette société nous demande de plafonner, pour 2023, le prix de la crémation:

- prix de la crémation adulte: 890€ TTC à la place de 844€ TTC.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition de révision de tarifs 2023 en annexe de la présente délibération et autorise Monsieur le Maire à la valider.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de AURILLAC le 24/11/2022
et publication ou notification du 24/11/2022

Le Maire,
A. DUJOLS



La secrétaire de séance,
S. Gaillard


